



# 2e Edition

# RALLYE-SPRINT DE TENNEVILLE

## 9 et 10 Avril 2023

Comptant pour les championnats  
de la Province du Luxembourg et  
Fédération Wallonie-Bruxelles

Accessible aux  
Histo-Demo/ OPEN



© Jérôme Deskevyn

Pour plus d'info  
061/32.81.39

SPECIALE DE 13.1 KM DONT  
12 % DE PIERRE







**EPREUVE : CLUB MOTEUR PASSION CHINY**

**VISA ASAF N° : 61**

**DATE : 9/10 AVRIL 2023**

**ORGANISATEUR : RALLYE SPRINT DE TENNEVILLE**

**N° D'ENTREPRISE : 0861879246**

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

RUE DE ERNEUVILLE 26-6970 ERNEUVILLE (garage Ford)

## REGLEMENT PARTICULIER

### I TIMING GENERAL

10/03/2023		Parution du Règlement Particulier
11/03/2023		<b>Date de début des engagements</b>
03/04/2023	12h00	<b>Clôture des inscriptions à droits simples</b>
05/04/2023	12h00	<b>Clôture des inscriptions à droits majorés</b>
05/04/2023	20h00	Attribution des numéros
	21h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
09/04/2023 (Dimanche)	12h00	Ouverture du secrétariat Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage.
	12h15	Distribution du road-book et début des reconnaissances Ouverture des VT. Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux
	15H00	Clôture de la distribution du Road book
	17h00	Fermeture du secrétariat
	17h15	Clôture des VT
	19h00	Fin absolue des reconnaissances
10/04/2023 (Lundi)	06h30	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	06h45	Début des reconnaissances

	07h00	Fermeture des VT complémentaires
	07h15	Fin des reconnaissances
	07h45	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	08h00	Ouverture du parc fermé de départ
	08h30	Départ de la première voiture pour la 1 <sup>ère</sup> boucle
	11h15	Départ de la première voiture pour la 2 <sup>ème</sup> boucle
	14h00	Départ de la première voiture pour la 3 <sup>ème</sup> boucle
	16h30	Départ de la première voiture pour la 4 <sup>ème</sup> boucle
	17h29	Arrivée de la première voiture au PF
		<p><b>60'</b> maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions PH's <u>affichage des résultats officieux</u></p> <p>60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions 4,3,2,1, <u>affichage des résultats officieux</u></p> <p><b>30'</b> après l'affichage des résultats officieux : <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u></p> <p><b>30'</b> après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats 4,3,2,1 et PH's, par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u></p>

**TIMING DETAILLE DE L'EPREUVE**

Parcours horaire pour Division SR/PH \*\*\*10MIN \*\*\* DIVISION 1234\*\*\* 5MIN \*\*\*DIVISION DEMO

DIMANCHE 9 AVRIL 2023

CH LOCALISATION	EC DIST.	Liaison DIST	Total Sect	Total Dist	Moyenne	Temps Prevu	Heure 1° voiture	Heure 999
						Nbre Voitures	120	02:10
CH0 PARC DEPART OUT							8.30	10.40
CH1 (PNEUS IN)		1,710				0.03	8.33	10.43
CH1A (PNEUS OUT)						0.05	8.38	10.48
CH1B AVANT EC		1,250				0.02	8.40	10.50
EC1 TENNEVILLE	13,300					0.03	8.43	10.53
CH1C ASSISTANCE IN		13,600				0.40	9.23	11.33
CH1D ASSISTANCE OUT		0,100				0.40	10.03	12.13
CH1E REGROUP IN						0.01	10.04	12.14
						REGROUP	1.34	
						Nbre Voitures	110	
CH1F PARC DEPART OUT							11.15	13.15
CH2 (PNEUS IN)						0.03	11.18	13.18
CH2A (PNEUS OUT)						0.05	11.23	13.23
CH2B AVANT EC						0.02	11.25	13.25
EC2 TENNEVILLE						0.03	11.28	13.28
CH2C ASSISTANCE IN						0.40	12.08	14.08
CH2D ASSISTANCE OUT						0.40	12.48	14.48
CH2E REGROUP IN						0.01	12.49	14.49
						REGROUP	1.34	
						Nbre Voitures		
CH2F PARC DEPART OUT							14.00	16.00
CH3 (PNEUS IN)						0.03	14.03	16.03
CH3A (PNEUS OUT)						0.05	14.08	16.08
CH3B AVANT EC						0.02	14.10	16.10
EC3 TENNEVILLE						0.03	14.13	16.13
CH3C ASSISTANCE IN						0.40	14.53	16.53
CH3D ASSISTANCE OUT						0.40	15.33	17.33
CH3E REGROUP IN						0.01	15.34	17.34
						REGROUP	1.34	
						Nbr der Voitures		
CH3F PARC DEPART OUT							16.30	18.20
CH4 (PNEUS IN)						0.03	16.33	18.23
CH4A (PNEUS OUT)						0.05	16.38	18.28
CH4B AVANT EC						0.02	16.40	18.30
EC4 TENNEVILLE						0.03	16.43	18.33
CH4C ASSISTANCE IN						0.40	17.23	19.13
CH4D ASSISTANCE OUT						0.05	17.28	19.18
CH4E REGROUP OUT						0.01	17.29	19.19
						TOTAL	0.59	

## II. ORGANISATION

### Art. 1. Organisation

L'ASBL CLUB MOTEUR PASSION CHINY organise, le 9/10 AVRIL 2023, la 2<sup>ème</sup> édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

#### DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course : LIEGEOIS JULES	Lic. ASAF : NA 937
Directeur de Course adjoint : DIRKX CONSTANTIN	Lic. ASAF : LX 768
Directeur de course adjoint : THIERY PHILLIPPE	LIC ASAF : LX 746
Directeur de Sécurité : LEJEUNE GUY	Lic. ASAF : LX 728
Directeur de Sécurité adjoint : HABRAN CYRILLE	Lic. ASAF : LX 747
Secrétaire du meeting : RESTIAUX FABIENNE	LIC ASAF : LX <b>731</b>
Uniquement le dimanche HISETTE CORALINE	Lic. ASAF : LX 702
Relations avec les concurrents : SCHMITZ JEAN-PIERRE	LIC ASAF : LX 775
CHARLIER MOUZELARD NATHALIE	Lic. ASAF: LX 771
Service médical : CRS DUVILLE	
Ambulances : FAST AMBULANCE	Nombre : 2
Responsable du Parc Fermé : LEJEUNE MARJOLAINE	LIC ASAF : LX 727
LEJEUNE CYRIELLE	LIC ASAF : LX 729
MAHIN SYLVIE	LIC ASAF : LX 711
Responsable de l'ES : LEJEUNE GUY	Lic. ASAF : LX 728
Responsable équipe sécurité : DELAUNOIS ALAIN	Lic. CAS : 20722

#### OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commissaires Sportifs,		
Président de Collège : VIGNAUX THIERRY		Lic. ASAF : LG 554
Membres : JACQUEMIN MARTINE		Lic. ASAF : LX 752
Commissaires Techniques,		
Président de Collège : GILBERT GEORGES		Lic. ASAF : NA 973
CT: CATOUL MARIE LUCE Lic. ASAF: NA 964	CT: LIEMANS KATIA	Lic. ASAF : NA902
CT: LIBOIS DIDIER Lic. ASAF: NA 863	CT: JACOB JEAN-LOUIS	Lic. ASAF : LX 750
Secrétaire : GEERTS ELODIE		Lic. ASAF : NA 921
PREVOT MARTINE		LIC ASAF : NA 988
Inspecteur Sécurité : PUISSANT JEAN-CLAUDE		Lic. ASAF : NA 957

#### PERMANENCE

##### Avant et après le meeting

Jusqu'au jeudi 6 /4/ 2023 12H00 : RESTIAUX FABIENNE RUE DE LA GARE 27 6810 IZEL - 061/32.81.39.

##### Pendant le meeting

RESTIAUX FABIENNE RUE DE ERNEUVILLE 26 6970 ERNEUVILLE - GSM 0479/61.85.47.

#### TABLEAU D'AFFICHAGE

Situation exacte : GARAGE FORD rue d'Erneuville 26-6970 ERNEUVILLE

## III MODALITES GENERALES

### Art. 2. Eligibilité

Le **RALLYE SPRINT DE TENNEVILLE** entre en ligne de compte pour les Championnats suivants :

Championnat de la Fédération Wallonie Bruxelles, Le Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF ainsi que le Championnat de la CSAP Luxembourg
--

L'épreuve est <b>OPEN (ENPEA)</b>
-----------------------------------

### Art. 3. Admission des véhicules

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions **1, 2, 3 et 4** ainsi que ceux des Divisions **PH Classic** et **PH S/R** (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR).

Les **Divisions PH** prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions.

Elle accueillera également ceux de la Division **Histo-Démo\***(Voir Art. 26.11.6, du RPR)

La Division **Histo-Démo** prendra le départ après les autres divisions

Les concurrents des Divisions Prov'Historic's, et des éventuelles Divisions Histo-Démo parcourront la totalité des "Étapes", boucles et ES de l'épreuve.



**IMPORTANT : Des vêtements recouvrant totalement les bras et les jambes seront obligatoires en Division Histo-Démo, pour les occupants du véhicule.**

**Ces vêtements seront aussi ininflammables que possible (tissus ou matières synthétiques prohibés).**

## Art. 4. Description du parcours

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale ("show") d'une longueur de 13.130 m (88% d'asphalte et de 12%/terre), et sur 14.260 m de liaison, à parcourir 4 fois, soit au total 109.560 m, dont 52.520 m d'ES.

### NOUVEAU

#### 4.2. "Super Rallye Intégral" (Voir Art. 13.15.1. du RPR)

L'organisateur ayant décidé d'appliquer le super rallye, les concurrents ayant abandonné en cours d'épreuve pourront, si cela leur est possible, réintégrer la course **au départ de l'une des boucles** suivantes, après avoir obtenu l'aval conjoint de la Direction de Course, de la Commission Technique et de la Commission sportive de l'épreuve.

Les concurrents qui, ayant abandonné et qui, pour poursuivre l'épreuve en super rallye, doivent être "dépannés" sur le routier pour rallier le départ de la boucle suivante, devront en aviser la direction de course immédiatement par téléphone, afin d'éviter tout problème de réclamation pour une assistance illicite.

Ils pourront, ainsi, poursuivre la course et être repris à son classement final, pour autant qu'ils terminent l'épreuve et rentrent, **après la dernière ES, sans aide extérieure** au parc fermé final.

Ceci signifie que la dernière boucle devra se dérouler sans encombre, plus aucun redépart ne pouvant avoir lieu après le départ de la dernière boucle.

**Pour chacune des EC non parcourues ou non terminées par eux, le meilleur temps réalisé dans le classement général où ils sont repris, leur sera appliqué, majoré de 10 minutes**

L'ordre des départs après réinsertion des concurrents "repêchés" (après accord de la CT et des CS) est laissé à l'appréciation de la DC.

Ces pénalités ne rentrent pas en compte pour le calcul du délai de mise hors course.

**La procédure spécifique à cette épreuve se trouve en dernière page du présent règlement**

**N. B. :** Quel que soit le cas de figure, aucun concurrent ne peut tirer avantage de cette situation de "Super Rallye Intégral". En cas de manœuvre frauduleuse imaginée à cette fin, la mise hors course sera immédiatement prononcée et un rapport sera transmis par les Commissaires Sportifs, au CA de l'ASAF qui prendra les sanctions adéquates.

## Art. 5. Engagement

### 5.1 Système de suivi --> TRACING

Pour un suivi optimal des concurrents pendant le meeting, en collaboration avec GEODYNAMIC, l'organisation mettra en place un système de suivi de vos véhicules. Ce système n'implique aucun montage ou raccordement au véhicule de concurrent.

**Celui-ci est obligatoire pour participer à l'épreuve.**

Un boîtier de suivi GEODYNAMICS sera installé (en respectant les prescriptions légales recommandées par les diverses autorités) dans votre voiture lors du passage au **VT** contre la présentation du document approprié qui vous aura été remis (dans votre enveloppe contenant le road book. Ce document est à présenter complété et signé pour être considéré, valide.

**Le refus du boîtier de la part d'un concurrent, entraînera automatiquement sa non-qualification et la perte du droit d'engagement.**

**Pour la restitution du boîtier,**

En cas d'abandon pendant la journée, vous serez invités à ramener le boîtier au secrétariat du rallye.

Si vous terminez l'épreuve, le boîtier sera retiré de votre voiture par nos soins juste après votre passage au CH final (podium final).

En échange du boîtier vous recevrez un document attestant de sa bonne restitution.

**En cas de non-retour du boîtier GEODYNAMICS, un montant de maximum 500€ pourra vous être facturé par GEODYNAMICS**

### 5.2. Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la **fiche des "Vérfications" adéquate**, du document "**Copies des licences**" de l'équipage, ainsi que le paiement du montant de l'engagement DEVRA parvenir, par **E-Mail [cmpchiny@outlook.be](mailto:cmpchiny@outlook.be)**



- Entre le 11/03/2023 et le 03/04/2023 avant 12H00, période durant laquelle le "droit simple" sera d'application ;

ET

au plus tard le 05/04/2023 avant 12H00 ce qui entraînera une majoration automatique du droit (+ 20%)

**PAR MAIL à [cmpchiny@outlook.be](mailto:cmpchiny@outlook.be)**

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant ces dates\* et moments** (le 03/04/2023 12h (droit simple) et 05/04/2023 12h (droit majoré)).

N° :BE 72 7320 0663 1316 Intitulé : CLUB MOTEUR PASSION CHINY

### Attention aux délais bancaires.

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

**Passé le 05/04/2023 à 12H00, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription**

### 5.3. Copies des licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/- Int. Étrangère), en cours de validité (càd année 2023). **Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !**

### 5.4. Licences

**La licence nécessaire pour participer à l'épreuve, doit être de type "annuel", du niveau requis, en cours de validité et avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS.**

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

**N.B.** : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**.

**Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.**

**Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.**

### 5.5. Nombres maximaux d'engagés

#### A) Divisions obligatoires

**Le nombre de participants est limité à 130 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)**

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes **26 (20%)** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **130** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

#### B) Divisions facultatives

**Le nombre de participants est limité à 20, en ce qui concerne la Division "Histo-Démo" (Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR).**

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **4 (20%)** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **20** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (IMPORTANT : Voir Art. 5.1 et 5.2 du RPR).

**Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 150.**

#### Remarque importante

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**



## 5.6. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul équipage.**
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.**
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
- En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

- Le droit d'engagement pour les **Div. 1, 2 et 3** s'élève à **195 €**
- Le droit d'engagement pour la **Div. 4** s'élève à **240 €**
- Le droit d'engagement pour les **Div. Prov'Historic's** (PH Classic et S/R) s'élève à **195 €**
- Le droit d'engagement pour la **Div. Histo-Démo** s'élève à **135 €**

Si le concurrent **refuse la publicité** de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de **25%**, (y compris pour les divisions "Prov'historic's" et "Histo-Démo") - Voir art. 5 du RTG).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit.

- Les montants des droits d'engagement seront majorés de **20%** pour les inscriptions enregistrées **entre le 03/04/2023 et le 05/04/2023**  
Soit : en **D1-2-3** : **234 €** - en **D4** : **288 €** - en **PH Classic & S/R** : **234 €** - en **HD** : **162 €**

## 5.7. Remboursements

### 1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

0. a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
1. b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

### 2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

### 3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier\*\*)** **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

**A cette seule condition**, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

**Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.**

\*\* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

## 5.8. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le 05/04/2023 à 21H00 via les réseaux (facebook)

- Page Facebook : RALLYE SPRINT DE TENNEVILLE

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – S/R, de **201 à 250** ; en



Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**,

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH S/R** peuvent être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à leur Division.

## Art. 6. ASSISTANCES – RAVITAILLEMENTS

Situation du parc d'assistance : **rue de Erneuville, et rue de Mierchamps à partir de dimanche 6h00**

Si le parc d'assistance se situe entre l'arrivée de l'ES et le Parc Fermé de regroupement, une zone d'assistance (**obligatoire**), même réduite au temps minimum nécessaire au changement des 4 pneumatiques (mais où toute intervention est autorisée pour tous les concurrents de toutes les Divisions) devra être prévue entre le Parc Fermé de regroupement et le départ de l'ES.

Situation de la zone d'assistance avant l'ES : **rue Beaulieu à la sortie de d'agglomération**

**ATTENTION :**  
**TOUTES LES ZONES D'ASSISTANCE SERONT POURVUES D'UN CH IN ET D'UN CH OUT**

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

**Station d'essence accessible durant l'épreuve : NON**

## Art. 7. RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue "librement" que le **DIMANCHE 09/04/2023**, entre **12H15** et **19H00** et le **LUNDI 10/04/2023**, entre **06H45** et **07H15**.

Les participants de la Division "Histo-Démo" y prendront également part.

**Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST Interdit**

## Art. 8. PARC FERME

Le parc fermé sera situé **RUE DE ERNEUVILLE 26-6970 ERNEUVILLE GARAGE FORD**

Il sera accessible le **10 AVRIL 2023**, à partir de **08H00**

## Art. 9 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

**Il est impératif que les engagements rentrés soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et co-pilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.**

### RAPPEL :

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO – DEMO" ou en « REGULARITY VHRS » doit avoir atteint l'âge de **18 ans**.

**Aucune dérogation ne sera accordée, même en cas de filiation entre le conducteur et son co-équipier.**

D'autre part, aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par E-Mail (**cmpchiny@outlook.be**), **AVANT le vendredi précédant immédiatement l'épreuve (avant-veille), à 12h00**. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai.

**Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.**

L'organisation des Vérifications Administratives et celle de la distribution des Road-books sont laissées à l'appréciation des organisateurs.

Les Commissaires Sportifs procéderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes identité, certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises).

L'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité, certificats divers).

## Art. 10. VERIFICATIONS TECHNIQUES (Durée des VT – Voir art. 12 du CCCT)

**N.B. :** Une copie de tous les documents de bord de la voiture devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

Les **VT préliminaires générales**, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le **dimanche 9 avril 2023** à partir de **12h15**, suivant l'heure indiquée sur le document qui sera préalablement transmis aux concurrents, par mail et qui sera également édité sur le site internet ou le FB de l'organisateur.

**Emplacement :** sur le parking du garage Ford rue de Erneuville 26-6970 Erneuville



Les vérifications techniques **complémentaires** auront lieu le **LUNDI 10 avril 2023**, entre **06h30 et 07h00**

Emplacement : sur le parking du garage Ford rue de Erneuville 26-6970 Erneuville

Seuls les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront s'y présenter pour une première vérification.

**Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.**

**N.B. :** Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUM UP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces.

**Rappel :** Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8, du RPR).

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : garage Ford rue de Erneuville 26-6970 Erneuville.

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : rue de Erneuville 26 6970 Erneuville garage Ford

## **Art. 11. DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT**

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

## **Art. 12. OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT**

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route :rue de Erneuville 26-6970 Erneuville garage Ford

## **Art. 13. PROCLAMATION DES RESULTATS – REMISE DES TROPHEES**

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.

- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le **mardi** qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00.

- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le lundi 10 avril 2023, 30 minutes après l'officialisation du classement final

- Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- Autres récompenses éventuelles
- **Première dame au classement général PH S/R**
- 3 premiers de la Division PH S/R
- **Premiers de chaque classe de la Division PH S/R (21 – 22 et 23)**
- **Première dame au classement général PH Classic**
- 3 premiers de la Division PH Classic
- Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (17-18 et 19)
- **Première dame au classement général Division 4**
- 3 premiers de chaque classe de la Division 4 (12-13-14) (pilote et co-pilote)
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et co-pilotes)
- **Première dame au classement général Division 1-2-3**
- Les 3 premiers de chaque classe de la Division 1, 2, 3 (pilote et co-pilote)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)
- **Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)**
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement des Division1-2-3, confondues)

## **Art. 14. DIVERS**

A) Road-book d'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)

B) Programmes **oui** ; au centre administratif au prix de **1€**

C) Restauration, Hôtels. Tenneville ; La Roche en Ardenne

## **Art. 15. LITIGES**

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)



Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

## **IV APPROBATION**

### **Le présent règlement a été approuvé par :**

CROCHET, ANNIE, Pour la CSAP LUX Lic. N° 703 , en date du 5 mars 2023

PUISSANT, JEAN-CLAUDE, Pour le GT Rallye ASAF, Lic. N° 957 en date du 7 mars 2023

HAYEZ, Bernard, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 1, le 9 mars 2023

### **La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :**

Puissant Jean-Claude Inspecteur-Sécurité, Lic. N° na 957, en date du 12 janvier 2023





<b>Epreuve : Rallye Sprint de Tenneville</b>	N°
Date : 09 /10 /avril 2023	

## VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.  
**Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES**

### PILOTE/CONDUCTEUR

Nom : .....		Si pseudonyme : / « ..... »		Prénom : .....		Signature																																	
Prov.	<table style="width: 100%; text-align: center; font-size: small;"> <tr> <th colspan="5">ASAF</th> <th colspan="5">VAS</th> </tr> <tr> <td>BT</td><td>HT</td><td>LG</td><td>LX</td><td>NA</td> <td>AN</td><td>LI</td><td>OV</td><td>VB</td><td>WV</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>					ASAF					VAS					BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	N° Licence		Type	
ASAF					VAS																																		
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV																														
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																														

### COPILOTE/PASSAGER

Nom : .....		Si pseudonyme : / « ..... »		Prénom : .....		Signature																																	
Prov.	<table style="width: 100%; text-align: center; font-size: small;"> <tr> <th colspan="5">ASAF</th> <th colspan="5">VAS</th> </tr> <tr> <td>BT</td><td>HT</td><td>LG</td><td>LX</td><td>NA</td> <td>AN</td><td>LI</td><td>OV</td><td>VB</td><td>WV</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>					ASAF					VAS					BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	N° Licence		Type	
ASAF					VAS																																		
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV																														
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																														

### VOITURE

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cyl.	Div.	Cla.
			cc		
Compagnie d'assurance :			Police n° :		

### RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins
Eclairage	Anneaux de remorquage
Documents de bord	Autocollants ASAF
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :
Arceau de sécurité	Divers :
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe
Batterie	Conformité de division
Extincteur	(Modifier éventuellement la liste des engagés)
Appui-tête	
Casque / HANS	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	<b>COMMISSAIRE TECHNIQUE</b>
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :
Ornement extérieur	<u>Nom/Cachet :</u>
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Poids	
Elargisseurs de voies	<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>
Pneumatiques	





# Copies de vos licences "sportives" 2023

N°

## Pilote :

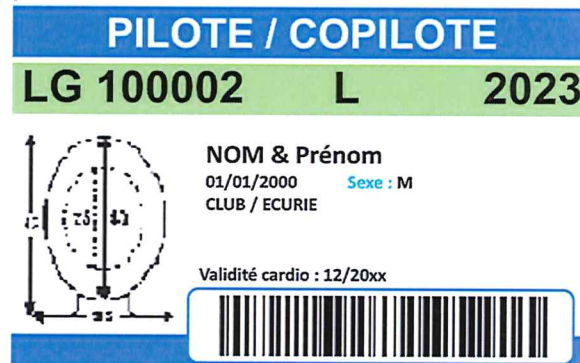
Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Je possède une licence d'une **ASN étrangère** et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2023

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :



## Copilote :

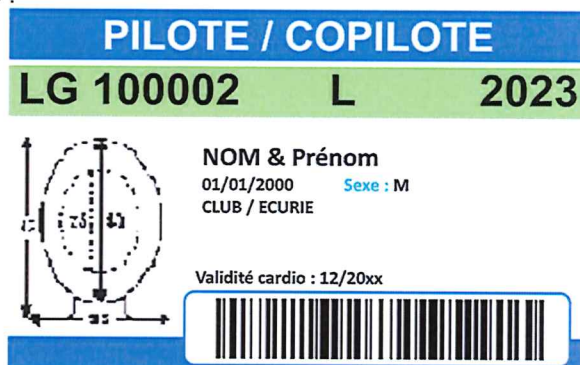
Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Je possède une licence d'une **ASN étrangère** et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2023

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :



Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Je possède une licence d'une **ASN étrangère** et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)

Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
  - Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
  - Licences "Sportives" ASAF, VAS ;
  - Licences et autorisation\* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.
- \* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Notez ici le numéro d'immatriculation du véhicule qui servira à vos reconnaissances :

# RALLYE SPRINT DE TENNEVILLE

DATE : 10/04/2023



## DEMANDE DE SUPER RALLYE INTEGRAL

### PROCEDURE A SUIVRE LORS DE VOTRE ABANDON/ARRET

1 – Avant toute intervention ou aide extérieure qui engendreraient votre mise hors course définitive (ART 17.2 du RPR), vous êtes tenus d'avertir la Direction de course par téléphone de votre intention de reprendre part à l'épreuve.

Directeur de course : 0475 / 23. 18. 54.

Secrétaire : 0479/ 61. 85. 47.

2 - Après remise en état du véhicule, vous devez le présenter au commissaire technique.

Adresse : RUE DE ERNEUVILLE GARAGE FORD.

3 -Ensuite, vous devez vous rendre auprès d'un Relations Concurrents avec le document signé par le commissaire technique. Ce dernier soumettra le document au Commissaire Sportif et ensuite à la Direction de course qui vous indiquera vos heure et ordre de départ pour la prochaine boucle (ou une des suivantes, suivant les circonstances). Cette décision sera sans appel.

4 - En échange du document "**Autorisation** de Super Rallye Intégral" complété, validé et signé par la Direction de course, vous recevrez un nouveau carnet de route au CH sortie de Parc de Regroupement inter-boucles auquel vous vous présenterez à l'heure imposée par la Direction de Course.